

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020 à 20 h**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice et Comeyrac,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre Jaguenaud, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2020

#### **Etaients présents :**

M. Jaguenaud, Maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur, Quintal, Taudin, Courtazelles, Gratia, Philippe Adjoints  
– Mmes et MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Desalos, Jolly, Deschamps, Barbin, Medevielle, Pulcrano Mazuque,  
Budis, Magri conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Lavigne à Mme Ornon, Mme Jauregui à Mme Taudin, M. Grenet à M. Pulcrano  
**Absents excusés :** M. Lambert, Mme Meudan

Mme Philippe a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2020 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, a été approuvé **à l'unanimité** durant la semaine qui a suivi la séance par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Avant de débiter la séance, M. le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal et du personnel communal, notamment pour leur investissement pendant de la pandémie.

Il remercie Mme Barrois, directrice générale des services, pour sa diligence, et son implication dans le traitement et le suivi des affaires communales.

En accord avec M. le Président des anciens combattants, étant donné les restrictions toujours en vigueur concernant les rassemblements, M. le Maire propose une minute de silence pour célébrer l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, qui a permis à la France de s'inscrire dans la continuité de la guerre et donc de participer à l'armistice, et en mémoire des morts au combat durant la seconde guerre mondiale.

A titre d'anecdote, il rappelle que Bordeaux devient le centre de la France en temps de guerre. Le Général de Gaulle a en effet, décollé de Mérignac en 1940 pour l'Angleterre, et y a atterri à son retour en 1944.

Une minute de silence est observée.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

#### **1. Débat d'orientation budgétaire**

M. Laurisse explique, pour mémoire, le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans la construction budgétaire des communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants. Si cette étape n'était pas réalisée elle rendrait illégale l'adoption du budget.

M. Laurisse expose au conseil municipal :

Cette année, il est possible de faire le DOB en même temps que le budget ce qui nous fait donc gagner du temps.

Les DOB doivent comporter une analyse de la situation globale en Europe et en France afin de situer la commune dans cet environnement.

Chacun sait qu'il est extrêmement difficile de faire des prévisions surtout lorsqu'elles concernent le futur c'est pourquoi pour la première fois depuis longtemps, le DOB ne comportera pas de chapitre sur la situation globale, la période ne le permettant pas.

Les principales mesures relatives aux collectivités locales ayant été votées dans la loi fiscale, elles sont ou seront mises en œuvre. Toutefois, il ne faut pas exclure pour la même raison des ajustements liés au virus.

- La loi fiscale 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement ;
- La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finance 2018 ne devrait pas aller jusqu'au bout et, il était prévu une nouvelle mouture au printemps 2020 ;

- Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités passent de 111,4 milliards d'euros en 2019 à 115,7 milliards d'euros en 2020 soit + 3.86%. Cette hausse tient principalement à la troisième vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 3 milliards d'euros) ce qui ramène la hausse de ces transferts à la 1,17% hors taxe d'habitation pour une inflation de 1,1% ;
- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passent de 48,6 milliards d'euros en 2019 à 49,1 milliards d'euros en 2020 soit + 1,03% légèrement en dessous de l'inflation. Rappelons que certains de ces concours nous concernent puisqu'ils recouvrent :
  - La dotation générale de fonctionnement (DGF) qui diminue de 0,4%,
  - La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) inchangée par rapport à 2019 pour 1 046 millions d'euros.
  - La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) inchangée par rapport à 2019 pour 570 millions d'euros.
- Les compensations d'exonération de fiscalité locale progressent avec la montée en charge de certaines mesures (CFE notamment) pour les entreprises réalisant un faible chiffre d'affaires.
- L'automatisation du fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) décidée en 2018 et qui devait être appliquée au 01/01/2020 est reportée au 01/01/2021 compte tenu de sa complexité technique. Les dépenses d'entretien des réseaux entrent depuis le 01/01/2020 dans le FCTVA.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale augmentent de 90 millions d'euros mais comme elles sont financées intégralement au sein de la DGF, cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires aux communes et aux EPCI.

### **Situation de notre commune**

#### **FONCTIONNEMENT**

Le total des dépenses évolue ainsi en dehors du virement à la section d'investissement et des opérations d'ordre ou exceptionnelles :

- 2014 : 2 784 k€
- 2015 : 2 845 k€
- 2016 : 2 816 k€
- 2017 : 2 845 k€
- 2018 : 2 872 k€
- 2019 : 2 913 k€

Sur l'ensemble du mandat, les dépenses restent donc stables puisqu'elles augmentent de 129 k€ entre 2014 et 2019 ce qui correspond au montant de l'inflation de 4,6% sur la période (source INSEE) qui auraient mécaniquement amenées les dépenses de 2014 à 2 913 k€ (2 784 x 1,046). Compte tenu des dépenses complémentaires induites, le mandat 2014-2019 s'est donc traduit par de substantielles économies de fonctionnement d'autant plus que l'on sait que ce qu'on appelle le « panier du Maire » davantage représentatif de l'évolution réelle du coût des dépenses augmente plus que l'inflation.

Le total des recettes évolue ainsi en dehors du résultat reporté et des opérations exceptionnelles :

- 2014 : 3 052 k€
- 2015 : 3 007 k€
- 2016 : 3 080 k€
- 2017 : 3 135 k€
- 2018 : 3 158 k€
- 2019 : 3 204 k€

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 140 k€ depuis 2014. Pour mémoire également, la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2018 et 2019.

Globalement, la baisse des dotations de l'Etat a été compensée (à l'inflation près) par les ressources propres de la commune.

Au final l'excédent de fonctionnement évolue ainsi avant virement à la section d'investissement :

- 2014 : 620 k€
- 2015 : 539 k€
- 2016 : 609 k€

- 2017 : 715 k€
- 2018 : 740 k€
- 2019 : 766 k€

620 k€ de 2014 plus l'inflation de 4,6% font 650 k€ pour 766 k€ atteints.

## **TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE NOTRE COMMUNE**

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

En terme de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive.

Ci-dessous les valeurs de la strate.

		<b>SAINT SULPICE ET CAMEYRAC</b>	<b>MOYENNE DEPARTEMENTALE</b>	<b>MOYENNE NATIONALE</b>
<b>TAXE HABITATION</b>				
	<b>2015</b>	<b>9,50%</b>	<b>13,99%</b>	<b>13,77%</b>
	<b>2016</b>	<b>10,03%</b>	<b>15,49%</b>	<b>15,10%</b>
	<b>2017</b>	<b>10,29%</b>	<b>15,60%</b>	<b>14,81%</b>
	<b>2018</b>	<b>10,29%</b>	<b>15,66%</b>	<b>14,86%</b>
<b>FONCIER BATI</b>				
	<b>2015</b>	<b>17,10%</b>	<b>19,41%</b>	<b>19,10%</b>
	<b>2016</b>	<b>18,05%</b>	<b>20,07%</b>	<b>19,28%</b>
	<b>2017</b>	<b>18,52%</b>	<b>20,35%</b>	<b>19,36%</b>
	<b>2018</b>	<b>18,52%</b>	<b>20,46%</b>	<b>19,40%</b>

		<b>MOYENNE DEPARTEMENTALE</b>	<b>MOYENNE NATIONALE</b>
<b>ECARTS EN % PAR RAPPORT A LA MOYENNE</b>			
<b>TAXE HABITATION</b>			
	<b>2015</b>	<b>-32,09%</b>	<b>-31,01%</b>
	<b>2016</b>	<b>-35,25%</b>	<b>-33,58%</b>
	<b>2017</b>	<b>-34,04%</b>	<b>-30,52%</b>
	<b>2018</b>	<b>-34,29%</b>	<b>-30,75%</b>
<b>FONCIER BATI</b>			
	<b>2015</b>	<b>-11,90%</b>	<b>-10,47%</b>
	<b>2016</b>	<b>-10,06%</b>	<b>-6,38%</b>
	<b>2017</b>	<b>-8,99%</b>	<b>-4,34%</b>
	<b>2018</b>	<b>-9,48%</b>	<b>-4,54%</b>

Au regard :

- De ces positions,
- De la contrainte atténuée sur nos recettes
- Des élections municipales

Il pourrait être envisagé comme les deux dernières années d'éviter de toucher à nos taux d'imposition

Nous devrions constater une augmentation des bases liée à la croissance du nombre de permis de construire accordés.

Le budget tiendra compte des impacts à la baisse du covid 19 sur nos recettes

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Par rapport au budget de 2019, nous chercherons à obtenir un budget de fonctionnement 2020 en augmentation de l'ordre de l'inflation.

Toutefois, les postes d'entretien des véhicules et des bâtiments seront augmentés par mesure de prudence.

Les frais de personnel évolueront entre les deux budgets de l'ordre de l'inflation.

Les travaux en régie effectués par nos services seront privilégiés.

Les frais financiers continueront à diminuer par le remplacement d'emprunts anciens à taux élevé par des emprunts plus récents conclus à moindre taux.

Le budget tiendra compte de l'augmentation ou bien des diminutions de dépenses liées au covid 19.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les principaux investissements pour 2020 sont :

- Pôle jeunesse
- Continuité de la rénovation de l'église de Cameyrac
- Couverture de deux tennis
- Début des travaux pour le passage de la restauration scolaire en cuisine centrale
- Mises en accessibilité
- Sécurisation de la rue des anciens combattants
- Sécurisation des rues Magnan nord et Ouest
- Des travaux électriques et d'éclairage public en lien également avec les nouveaux lotissements
- Confinement, anti intrusion, mise aux normes

Nous continuerons à déposer (ou redéposer) tous les dossiers de demandes de subventions, absolument nécessaires pour la concrétisation des projets.

Les taxes d'aménagement devraient également se situer à un niveau significativement plus élevé qu'il y a quelques années mais en baisse par rapport à 2019 compte tenu de la pandémie.

## **FINANCEMENT**

Concernant la situation financière de la commune depuis l'année 2014 nous avons emprunté 1 535 k€ et remboursé 1 469 k€.

Au regard des investissements du mandat 2014-2019 (environ 5 000 k€) la légère augmentation des emprunts (+0,4%) reste plus que raisonnable d'autant plus que la charge de la dette diminue compte tenu du remplacement des emprunts bénéficiant de la baisse des taux. Elle est en effet passée de 95 k€ en 2014 à 74 k€ en 2019.

Au regard des excédents d'investissements de 2019, des subventions restant à verser l'emprunt à contracter en 2020 sera nul ou d'un montant faible. L'ensemble de nos emprunts sont à taux fixe et ne comportent pas d'emprunt toxique au sens de la courbe de Gissler. Tous les emprunts dont le taux d'intérêt pouvait être renégocié l'ont été il y a quelques années. Le capital restant dû des emprunts dont le remboursement s'achève prochainement est la suivante :

- Emprunt contracté en 1999 : 126 130.89€
- Emprunt contracté en 2001 : 2 341.24€
- Emprunt contracté en 2004 : 79 310.73€
- Emprunt contracté en 2005 : 140 243.70€

Enfin, le total de dette s'élève à 2 707 k€ au 31 décembre 2019. Le ratio de structure de l'encours (dette / capacité d'autofinancement brute) se monte ainsi à 5,5 années.

## **ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

En fonctionnement, seuls sont concernés les contrats dont les dates d'échéance ne coïncident pas avec l'année civile ce qui est le cas de la restauration scolaire, contrat annuel cependant.

En investissement, il n'y a pas d'engagements pluriannuels sauf des projets dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices :

- Les mises aux normes PMR
- Les travaux concernant l'église de Cameyrac font l'objet de plusieurs tranches engagées séparément.

## **Décisions budgétaires**

M. Laurisse présente les éléments ci-dessous :

### **1. Affectation du résultat 2019**

Après avoir approuvé le compte administratif, il doit être décidé d'affecter en section d'investissement, une partie du résultat de la section de fonctionnement, ce qui avait été prévu dans le budget de l'exercice 2019, comme suit : 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 296 968.36 € et 2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 469 160.83 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

## 2. Budget unique 2020

### Section de Fonctionnement :

Recettes		Dépenses	
Recettes réelles de l'exercice	2 966 136,14 €	Dépenses de gestion courante	2 976 019,80 €
Produits exceptionnels	28 794,56 €	Charges financières	68 284,83 €
Recettes d'ordre	43 000,00 €	Charges exceptionnelles	3 200,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	469 160,83 €	Dépenses imprévues	10 000,00 €
		Dépenses d'ordre	449 586,90 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 507 091,53 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 507 091,53 €</b>

### Section d'investissement :

Recettes		Dépenses	
Reste à réaliser	315 141,00 €	Reste à réaliser	1 624 487,14 €
Recettes d'équipement	694 006,91 €	Dépenses d'équipement	1 368 397,48 €
Recettes financières	501 968,36 €	Dépenses financières	298 372,12 €
Recettes d'ordre	449 586,90 €	Dépenses d'ordre	43 000,00 €
Solde d'exécution positif reporté	1 373 553,57 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>3 334 256,74 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>3 334 256,74 €</b>

La commune a su absorber les baisses régulières des dotations de l'Etat et a continué à augmenter sa capacité d'autofinancement grâce à sa bonne gestion, sans augmenter les impôts depuis 2018. Malgré l'augmentation des services à la population, les dépenses à caractère générale (même en baisse cette année en raison du Covid, tout comme les recettes des services), et les dépenses de personnel ont été maintenues, celles-ci augmentent uniquement de la valeur de l'inflation. Les arrêts maladie, y compris de longue durée, sont en baisse régulière ces dernières années.

M. Pulcrano demande sur quoi porte les travaux de passage de la fibre inscrits au budget. Il est répondu qu'il s'agit de passer la fibre depuis le centre de loisirs où elle arrive, jusqu'aux bâtiments de l'école élémentaire, partie ancienne, pour y assurer un meilleur débit car nous avons constaté une forte déperdition liée sur le réseau en place.

L'amende liée à l'article 55 de la loi SRU, diminue chaque année compte tenu des efforts fournis en matière de logements locatifs sociaux. M. le Maire rappelle qu'elle comprend l'aide financière de 45 000 € que nous versons à une société HLM dont nous sommes certains qu'elle va investir sur le territoire communal, l'aide étant fléchée sur une opération déterminée, et la part de l'amende qui a diminué de 12 061,70 € en 2018 à 9 796,71 € en 2020.

M. le Maire indique que le budget est modifiable par décision du conseil municipal par la suite.

Il présente les aides financières accordées pendant le confinement : 6930 € du Département de la Gironde pour la couverture des 2 courts de tennis, 19158,91 € de DETR pour l'aménagement du secteur de Magnan, 92 750 € de DETR pour la mise en conformité du restaurant scolaire, 35 000 € de DETR et 45 000 € de la FFT pour la couverture des 2 courts de tennis. Il indique que concernant ce dernier projet en y ajoutant le fonds de concours de la communauté des communes que nous sommes à plus de 380 000 € d'aides financières.

Par contre la DRAC, pour laquelle nous avons dû renouveler notre demande d'aide financière pour poursuivre la restauration de l'église de Cameyrac nous a indiqué que le taux d'aide diminuait de 35 à 25% du montant HT des dépenses éligibles.

## 3. Subventions aux associations

M. Laurisse explique que les subventions ont été maintenues, y compris pour le football qui s'est séparée de la Joyeuse Sports pour fusionner avec les clubs d'Izon et de Vayres, c'est pourquoi cette nouvelle aide apparaît. Il a été intégré à cette subvention les achats de matériel et d'équipement que la commune effectuait chaque année pour la pratique de ce sport par les enfants les mercredis.

ARTICLE	FONCTION	ASSOCIATIONS	BUDGET 2020
6574	324	A.R.E.S.C.	510,00 €
6574	025	Anciens Combattants	480,00 €
6574	833	Association piégeurs	300,00 €
6574	40	Club de pétanque	400,00 €
6574	61	Club des amis du 3ème Age	520,00 €

6574	24	Comité des fêtes	1 040,00 €
6574	312	CRE'ART	610,00 €
6574	511	Croix Rouge	350,00 €
6574	40	Free rider club V.T.T.	640,00 €
			496,00 €
6574	40	Joyeuse Sport	7 930,00 €
6574	40	Sélections sportives (athlétisme)	560,00 €
6574	40	Club de football le mascaret	10 000,00 €
6574	2120	La rue des jeux	210,00 €
6574	40	Les Archers	600,00 €
6574	40	Nordic Vitalité	130,00 €
6574	311	Musicum St Sulpicien	510,00 €
6574	20	Parents d'élèves 2.0	420,00 €
6574	312	Patchwork	390,00 €
6574	110	Prévention Routière	80,00 €
6574	523	Restaurants du Cœur	120,00 €
6574	024	Saint Sulpice Loisirs	810,00 €
6574	523	Secours Catholique	120,00 €
6574	523	Secours populaire	350,00 €
6574	833	Société de chasse Saint Hubert	1 400,00 €
6574	40	Course et Nature	180,00 €
6574	521	Lumière de plumes	180,00 €
6574		Demande exceptionnelle	1 124,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>30 460,00 €</b>

Les membres du conseil municipal qui sont présidents ou membres des bureaux des associations aidées par la commune ne prennent pas part aux votes concernant leur association.

Les subventions aux associations 2020 sont approuvées **à l'unanimité**. Les subventions ne seront versées que sur présentation des justificatifs demandés y compris les comptes de l'année précédente.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le budget primitif 2020, comme exposé ci-dessus.

#### 4. **Vote des taux d'imposition :**

En terme de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive. Au regard de la contrainte atténuée sur nos recettes et des incertitudes liées à la compensation de la taxe d'habitation, comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, il est envisagé d'attendre d'en savoir davantage sur l'impact de la réforme fiscale avant de toucher à nos taux d'imposition. Suite à cette réforme, il n'est pas possible de modifier en 2020 le taux de la taxe d'habitation. Nous devrions constater une augmentation des bases.

Rappel des taux en vigueur.

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	10,29 %	10,29 %	10,29 %	10,29 %
Taxe Foncière (bâti)	18,52 %	18,52 %	18,52 %	18,52 %
Taxe foncière (non bâti)	45,67 %	45,67 %	45,67 %	45,67 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 5. Information relative au budget primitif 2020 du CCAS

M. le Maire présente le budget primitif 2020 du CCAS

##### Section de Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Recettes réelles de l'exercice	5 650,00 € <i>(dont 4 150 € de recettes de gestion courante)</i>	Charges de gestion courante	5 370,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	23 795,20 €	Charges de personnel et frais assimilés	24 075,20 €
		Autres charges de gestion courante	
<b>Total des recettes</b>	<b>29 445,20 €</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>29 445,20 €</b>

Le conseil municipal a pris bonne note à l'unanimité de ces informations.

#### 6. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité et l'extension de la cuisine du restaurant scolaire

M. Quintal expose que la cuisine du restaurant scolaire élémentaire envoie actuellement plus de 30% des repas fabriqués vers le restaurant de l'école maternelle, c'est pourquoi elle doit obtenir un agrément de cuisine centrale, comme nous l'a demandé la Direction Départementale de Protection des Populations lors d'une récente visite, ce qui nécessitera une extension pour mettre les locaux en conformité. En séance du conseil municipal du 12 décembre 2019, le projet de mise en conformité et d'extension de la cuisine a été approuvé. Suite à cela, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé selon une procédure adaptée. Nous avons eu 31 retraits de dossier et reçu 5 offres. Suite à la réunion des commissions concernées le 28 mai 2020, il est proposé de retenir la candidature du groupement JOVET, Intégrale Restauration et Re-évolution, soit de 9,75 % du montant estimatif des travaux (200 000 € HT) ce qui représente pour un montant de 19 500 HT ou 23 400 TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 7. Attribution du marché de fourniture pour l'approvisionnement du restaurant scolaire

M. Gratia rappelle que le marché d'approvisionnement du restaurant scolaire arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une consultation a été lancée comme chaque année, avec l'option mise à disposition d'un chef(fe) cuisinier pour répondre au besoin en personnel suite à la demande de mise en disponibilité pour 1 an du responsable actuel. Lors de la consultation, 16 dossiers ont été retirés et 1 offre a été reçue. L'entreprise API Restauration a été retenue pour un montant annuel de 117 359,70 € HT ou 123 814,48 € TTC. Cette augmentation est au passage de 20 à 30% de BIO imposée par la loi EGALIM. L'option relative à la mise à disposition d'un chef(fe) cuisinier sera retenue. Elle représente un montant de 37 764 € HT ou 39 676,02 € TTC. Le montant total du marché sera donc avec option de 155 123,70 € HT ou 163 490,50 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 8. Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la traversée de la RD242

M. Courtazelles explique que suite à l'approbation du projet d'aménagement de la traversée de la RD 242 en séance du conseil municipal du 23 janvier 2019, il convient de retenir le cabinet Addexia, pour assurer la maîtrise d'œuvre sur ce projet. Le taux de rémunération est de 7 %, ce qui représente un montant de 4 550 € HT ou 5 460 € TTC sur la base d'un montant estimatif de travaux de 65 000 € HT. Il est également nécessaire de permettre de lancer un marché de travaux en procédure adaptée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 9. Subventions du SDEEG pour divers travaux d'éclairage public

M. Courtazelles explique que dans le cadre du projet de remplacement des lanternes à vapeur de mercure, il est possible de solliciter une aide financière à hauteur de 20% sur le montant HT des travaux hors maîtrise d'œuvre, peut être sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde soit de 2 972,12 €. Le coût y compris la maîtrise d'œuvre s'élève à 18 873 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 10. FDAEC 2020

M. le Maire explique que les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) ont été votées par le Conseil Départemental, le montant de l'attribution pour notre commune est de 20 129 euros. Cette dotation permet de financer des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est proposé de retenir le projet de voirie suivant : l'aménagement des rues de Magnan Nord et Ouest pour le versement de cette attribution.

<u>Travaux de couverture des courts de tennis</u>	
Coût de maîtrise d'œuvre HT	27 000,00 €
T.V.A. 20 %	5 400,00 €
Total T.T.C.	32 400,00 €
Coût prévisionnel des travaux H.T.:	455 544,00 €
T. V. A. 20 % :	91 108,80 €
Total T. T. C. :	546 652,80 €
Total de l'opération HT	482 544,00 €
Total de l'opération TTC	579 052,80 €

Le plan de financement de cette opération sera donc le suivant :

<u>Subventions accordées</u>	
DETR	35 000 €
Fédération Française de tennis (via le club de tennis)	45 000 €
Département de la Gironde	6 930 €
Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) : 20 231 € (13,81 % du coût HT)	
Total des aides accordées	107 161 €
<u>Subventions prévisionnelles</u>	
Fonds de concours de la communauté des communes	187 691,5 €
<u>Participation communale</u>	
Emprunt et autofinancement	284 200,3 €, Solde

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 11. Prime annuelle 2020

Une prime annuelle est versée au personnel de la commune depuis les années 1970. Celle-ci, intégrée dans le budget de la commune, est d'un montant unique pour tous les employés quel que soit le grade, et est versée, après décision du Maire, au prorata temporis de la présence des agents. Il est proposé au Conseil Municipal de majorer de 2,25 % le montant versé en 2020 soit de passer de 1 086,10 € à 1 110,54 € pour les agents à temps complet. Cette prime est versée en 2 fois, juin et novembre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 12. Autorisation annuelle de créer et de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents et non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité lié à l'application des règles sanitaires, à la distribution du bulletin municipal, à l'entretien des bâtiments, à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à recruter selon les besoins jusqu'à 12 agents contractuels sur des emplois non permanents et 8 sur des emplois permanents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

#### 13. Information relative à la signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour la mise en place du service parascolaire

Mme Philippe et M. Gratia informent que suite aux dispositions gouvernementales prises pour permettre la reprise des élèves dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid 19, les enfants sont accueillis progressivement par niveau par groupe de 10 au maximum pour les enfants de l'école maternelle et par groupe de 15 au maximum pour les enfants de l'école élémentaire, 2 jours par semaine pour permettre la rotation des groupes. La commune a mis en place un accueil parascolaire pour prendre en charge le groupe d'enfants qui ne va pas en classe, 2 jours par semaine pour l'ensemble des niveaux scolaire. L'Etat versera une aide financière à hauteur de 110 €/jour/groupe

de 15 enfants. En contrepartie, la commune a été obligée de signer une convention avec l'Education Nationale et d'établir un projet éducatif pour la mise en place de cet accueil parascolaire.

Mme Philippe expose les différentes reprises des écoles et leurs implications. Elle indique que la rentrée du 22 juin pourra être assurée pour l'ensemble des enfants en respectant les préconisations imposées par le protocole sanitaire. Les horaires décalés de rentrée dans les écoles seront maintenus. Pour assurer le service de restauration des enfants en élémentaire, une salle du centre de loisirs sera utilisée comme réfectoire, compte tenu des obligations de distanciation.

Mme Philippe tient publiquement à remercier l'ensemble du personnel communal (animateurs, atsems, restauration, ménage, services techniques) pour son implication pour avoir pu permettre le retour des enfants en classe et pour la mise en place du service parascolaire, service pour lequel nous sommes une des rares communes à l'avoir mis en place pour rendre service aux familles et les écoles pour leur collaboration.

M. Gratia remercie publiquement M. Baros, coordinateur jeunesse, pour son investissement dans la réalisation des plannings qui ont sans cesse été modifiés au fur et à mesure des annonces gouvernementales et des protocoles sanitaires.

Le conseil municipal a pris bonne note **à l'unanimité** de ces informations.

#### ▪ Questions diverses

M. Seigneur informe que les travaux de réalisation des 2 courts de tennis vont débuter. L'entreprise commencera la pose des plots métalliques à compter du 15 juillet, et les services techniques communaux vont débuter dès la semaine prochaine les travaux préparatoires. Il sera nécessaire de mettre en place un compteur électrique spécifique pour les installations liées au tennis.

M. Seigneur indique que les bennes des déchets verts seront à nouveau accessibles au public à compter de lundi 22 juin 2020, mais pas les samedis matins, et le ramassage des encombrants reprendra le lundi 6 juillet 2020. Néanmoins, nos agents pour assurer la propreté du village, sont obligés chaque matin de ramasser les dépôts.

M. Seigneur précise que les agents des services techniques des espaces verts sont débordés car on ne peut plus utiliser de désherbant. Les désherbants biologiques sont inefficaces. Avec l'accroissement des espaces verts à entretenir avec la construction des logements sociaux, il préconise de recruter un agent supplémentaire.

M. le Maire annonce qu'il a signé ce jour, le permis de construire pour la restauration de l'église de Cameyrac. Néanmoins, le service des monuments historiques a demandé de déposer une déclaration préalable pour la mise en accessibilité, alors que les dispositions étaient incluses dans le permis à la demande de la DDTM.

Mme Ornon demande quand pourront débuter les travaux ? M. le Maire indique que nous devons attendre l'accord de subvention de la DRAC qui nécessitait l'accord du permis de construire, et qu'il faudra par la suite lancer l'appel d'offres pour les travaux.

La séance est levée à 21h45